



**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Premier projet de Règlement numéro 12810-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but d'agrandir la zone 54-H à même une partie de la zone 75-C**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 février 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Ce premier projet de Règlement a pour objet :
  - a. D'agrandir la zone 54-H à même une partie de la zone 75-C afin de poursuivre la trame architecturale à l'extrémité est de la rue Coote en y permettant la construction de résidences unifamiliales et/ou de jumelés.
3. Le premier projet de Règlement concerne la zone 54-H du Plan de zonage, laquelle inclut une partie de l'extrémité est de la rue Coote et une partie de la rue du Carrefour, et la zone 75-C, laquelle est située à l'intersection de la route de Fossambault et de la rue du Carrefour.
4. Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de Règlement aura lieu le **mardi 3 mars 2026 à 19 h**, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras.
5. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil, désigné par lui, expliquera le premier projet de Règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le premier projet de Règlement de même que son annexe sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet « *Nouvelles Municipales* ». Toute personne qui désire obtenir de l'information sur ces documents, sur le processus applicable au projet de Règlement ou sur l'identification d'un immeuble particulier par rapport au Plan de zonage est invitée à communiquer avec Monsieur Jean-Sébastien Joly au 418 875-3133.
7. Le premier projet de Règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19<sup>e</sup> jour de février 2026.

Jacques Arsenault, CRHA  
Greffier